308653 - La joie éprouvée par les croyants lors de leur rencontre avec Allah le Très-haut

question

Quels sont les versets coraniques qui traitent de la joie éprouvée par les croyants lors de leur rencontre avec Allah le Très-haut?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, la joie que leur rencontre avec Allah le Très-haut procure aux croyants s’exprime à travers plusieurs séquences de la vie future.

La première se réalise à la mort. Sous ce rapport, le Très-haut dit: En vérité, les bien-aimés d'Allah seront à l'abri de toute crainte, et ils ne seront point affligés, ceux qui croient et qui craignent [Allah]. Il y a pour eux une bonne annonce dans la vie d'ici-bas tout comme dans la vie ultime. -Il n'y aura pas de changement aux paroles d'Allah -. Voilà l'énorme succès ! (Coran,10:62-64). Le Transcendant dit: « Et on dira à ceux qui étaient pieux: Qu'a fait descendre votre Seigneur ? Ils diront: Un bien. Ceux qui font les bonnes œuvres auront un bien ici-bas; mais la demeure de l'au-delà est certes meilleure. Combien agréable sera la demeure des pieux !Les jardins du séjour (éternel), où ils entreront et sous lesquels coulent les ruisseaux. Ils auront là ce qu'ils voudront; c'est ainsi qu'Allah récompense les pieux.Ceux dont les Anges reprennent l'âme -alors qu'ils sont bons -[les Anges leur] disent: Paix sur vous ! Entrez au Paradis, pour ce que vous faisiez. (Coran,16:30-32) Il dit encore «Ceux qui disent: Notre Seigneur est Allah , et qui se tiennent dans le droit chemin, les Anges descendent sur eux : N'ayez pas peur et ne soyez pas affligés; mais ayez la bonne nouvelle du Paradis qui vous était promis.Nous sommes vos protecteurs dans la vie présente et dans l'au-delà; et vous y aurez ce que vos âmes désireront et ce que vous réclamerez, un lieu d'accueil de la part d'un Très Grand Pardonneur, d'un Très

Miséricordieux. (Coran,41:30-32)

Quand les anges du Clément apporte au croyant une bonne nouvelle, ce dernier laisse éclater toute sa joie. Quant au mécréant et au scélérat, leur gène, tristesse et lassitude restent perceptible. Au moment d'agonir, le fidèle croyant éprouve le désir de rencontrer Allah alors que le mécréant et le scélérat réprouvent une telle rencontre.

Anas ibn Malick a rapporté d'après Oubadah ibn Samit que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « Allah aime rencontrer quiconque aime Le rencontrer et déteste rencontrer quiconque n'aime pas Le rencontrer… Aicha ou une autre de ses épouses l'interrompt:

- Nous détestons certes la mort..

-«Il ne s'agit pas de cela. Mais à sa mort, le croyant reçoit la bonne nouvelle de l'agrément et de l'honneur qu'Allah lui réserve. Dès lors, il n'y a rien qu'il aime plus que ce qu'il attend. Voilà pourquoi il aime rencontrer Allah qui, à Son tour, aime le rencontrer.Quant au mécréant en agonie, on lui annonce le douloureux châtiment d'Allah.Cette perspective reste ce qu'il trouve de plus redoutable et qui fait qu'il n'aime pas rencontrer Allah et Allah n'aime pas le rencontrer.

Voilà qui explique que le pieux serviteur d'Allah souhaite que ceux qui transporte sa dépouille fassent vite pour le déposer dans sa tombe par désir de jouir de la Grâce. Quant au mauvais serviteur, il déteste le mauvais sort qui l'attend. Sous ce rapport, on trouve dans sahih al-Boukhari et dans Sunan an-Nassaie d'après Abou Said al-Khoudri (P.A.a) que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Quand le cercueil contenant une âme pieuse est posé au sol et que des hommes le soulèvent et le placent sur leurs épaules, il dit: Avancez…S'il contient une âme impie, il dit à ceux qui le portent: quel malheur! Où allez vous m'amener? Sa voie est audible à tout sauf à l'homme. Si celui-ci l'entendait, il serait assumé. Voir al-Quiyamah as-soughraa (28) et al-Mawsouah al-aqdiyyah (4/131)

Deuxièmement, les croyants éprouvent la joie dans l'au-delà quand ils vérifient la bonne nouvelle de leur admission au paradis et constatent ce qu'on leur y a préparé, et quand on leur remet leurs registres par la droite. Regardez cette scène magnifique montrant la joie que la réception de son

registre procure au croyant selon ces propos du Transcendant: «Quant à celui à qui on aura remis le Livre en sa main droite, il dira: Tenez ! Lisez mon livre.J'étais sûr d'y trouver mon compte. Il jouira d'une vie agréable: dans un Jardin haut placé dont les fruits sont à portée de la main. Mangez et buvez agréablement pour ce que vous avez avancé dans les jours passés. (Coran,69:19-24)

Troisièmement, la joie des croyants qui résulte de leur rencontre avec Allah s'intensifie quand ils Le verront et contempleront Son noble visage. C'est à ce propos qu'Allah le Très-haut dit: À ceux qui agissent en bien est réservée la meilleure (récompense) et même davantage. Nulle fumée noircissante, nul avilissement ne couvriront leurs visages.Ceux-là sont les gens du Paradis, où ils demeureront éternellement. (Coran,10:26). Selon les exégètes, ce verset renvoie à la vison du noble visage d'Allah. Cette interprétation est corroborée par ce hadith rapporté par Mouslim dans son Sahih (181) d'après Souhayb ar-Roumi (P.A.a) selon lequel le Messager d'Allah (Bénédiction et salut sent sur lui), après avoir récité le verset que voilà, dit: « Quand les accueillis au paradis y seront installés et que ceux de l'enfer y auront pris leurs places, on calmera : « Ô gens du paradis! Il y a un rendez vous qu'Allah veut vous accorder. Les intéressés diront: Quel rendez vous? N'a-t-Il pas déjà rendu nos balances lourdes? Ne nous a-t-Il pas blanchi les visages, installés au paradis et sauvés de l'enfer? A cet instant, on enlève le Voile pour qu'ils Le regardent! Au nom d'Allah, ils n'auront rien reçu de plus cher et de plus tranquillisant que le fait de Le regarder. C'est dans ce sens qu'Il dit: qui regarderont leur Seigneur.. (Coran, 75 : 23) Ce qui indique clairement que les croyants auront les visages extrêmement rayonnants au jour de la Résurrection en raison de la joie qu'ils éprouveront quand ils verront le visage d'Allah le Transcendant. Se référer aux réponses données à la question n° 1916 à la question n°125618 et à la question n°210252.